

Les clubs amateurs redressés par l'URSSAF crient à l'injustice !

CRISE

20 000 euros de redressement pour le club de foot de l'US Chambray-lès-Tours. 60 000 euros pour l'Étoile Bleue de St-Cyr-sur-Loire, discussions en cours sur un redressement de 20.000 euros pour les footballeurs de Montlouis... L'URSSAF depuis quelques mois multiplie les contrôles et les sanctions pleuvent. Levée de boucliers du côté des dirigeants sportifs qui crient à la persécution et au harcèlement.

Par Laurent ROUAULT.

Joël Dold, président de l'Étoile Bleue de St-Cyr-sur-Loire, est furieux. Il a succédé en août à un président démissionnaire, victime d'un ras-le-bol généralisé quand il a compris que l'Étoile Bleue avec ses 450 licenciés se voyait réclamer par l'URSSAF un redressement de 60 000 euros alors que le budget du club ne pèse que 200 000 euros par an. L'Étoile Bleue, c'est la victime la plus emblématique des contrôles de l'URSSAF. Alors, bien sûr, Joël Dold a depuis fait appel à un avocat, à expert comptable, il essaie de négocier un règlement à l'amiable du contentieux avec l'administration. « Tout cela coûte encore de l'argent, mais je ne vais pas tout arrêter et emmener les 450 gamins du club devant la mairie ou l'URSSAF et attendre de voir ce qui se passe. Évidemment, Philippe Briand, le député-maire LR de St-Cyr-sur-Loire a été saisi du dossier. « J'ai envoyé plusieurs lettres dans les ministères pour demander des explications, car ces contrôles et ces redressements mettent en péril les clubs sportifs amateurs ». Le contentieux entre les clubs sportifs et l'URSSAF est finalement assez simple explique Joël Dold. « Dans les clubs, pour rassurer les parents, pour améliorer notre niveau de formation, on demande de plus en plus à nos jeunes encadrants ou accompagnateurs de passer des diplômes d'éducateurs... Souvent ils se contentent de véhiculer les gamins lors des rencontres. Et dès que vous êtes à un niveau régional, il y a du temps passé

et des kilomètres. L'URSSAF admet parfaitement que des bénévoles soient défrayés par des indemnités kilométriques. Et il est autorisé que des bénévoles impliqués bénéficient de primes sous franchise de cotisations URSSAF pour, là encore, récompenser par une très modeste contrepartie, les bonnes volontés. » Seulement voilà, depuis quelques mois, « l'URSSAF qui n'a jamais prévenu aucun club de son changement de posture, précise Didier Chauvin, le président des clubs omnisports d'Indre-et-Loire, s'est mise à multiplier les redressements. Alors que personne au sein des clubs n'a changé quoi que ce soit dans sa gestion. On comprend la colère des dirigeants. D'un seul coup, on leur réclame des sommes très importantes qui mettent en péril la vie même de ces structures qui ne vivent que grâce au bénévolat et au dévouement. L'URSSAF considère désormais que verser une prime à un éducateur diplômé même s'il n'est qu'accompagnateur, c'est illégal. Il doit être salarié et donc le club doit cotiser à l'URSSAF. Alors qu'il y a toujours eu la possibilité pour les accompagnateurs de verser 110 euros par match et cela sans cotisation... ». « Si l'on voulait définitivement écœurer les bénévoles qui assurent au quotidien la vie des clubs de football du département, avec tout ce que cela représente comme rôle social, on ne s'y prendrait pas autrement », peste un dirigeant de club de Montlouis, – le club de football, est soumis à un redressement de 20 000 euros – qui a souhaité garder l'anonymat. Dans les milieux

du football principal sport concerné, la consternation est générale. Les instances régionales du foot ont été saisies du dossier. Et ce qui est vécu comme une persécution fait remonter une rancœur de plus en plus forte. Ainsi Didier Chauvin analyse : « L'URSSAF avait déjà l'habitude de contrôler avec une fréquence très élevée, nos clubs, souvent tous les 3 ans, ce qui ne se voit jamais ailleurs dans des entreprises privées maintenant, ce sont les redressements... Imaginez ce que cela peut donner dans la tête des bénévoles qui dirigent des structures qui n'ont aucune réserve financière, la plupart du temps. On a l'impression que l'administration cherche à trouver du fric par tous les moyens pour l'État et que nous sommes dans le collimateur ». De son côté Marc Bushenschutz, président de l'US Chambray, 2 300 adhérents et 20 sections sportives doivent assumer une demande de redressement de l'URSSAF de 20 000 euros. « Nous avons l'impression d'être victimes de harcèlement. Le redressement court sur les trois dernières années. Nous avons un contrôle URSSAF tous les trois ans, nous n'avons jamais rien changé dans notre façon de procéder. Ce redressement pour nous qui avons un budget de 250 000 euros annuel, c'est énorme. Nous contestons devant le tribunal administratif ». L'inquiétude des dirigeants sportifs est d'autant plus vive que, dans un contexte financier pour les mairies, celles-ci ne vont pas volontiers voler au secours de leurs clubs accusés de ne pas être en règle.